



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
HAUTE-SAVOIE

COMMUNE DE JONZIER-EPAGNY
(74520)

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
13	13	11
Date de la convocation		
24/112022		
Acte rendu exécutoire après télétransmission, le		
Publication le		
Les signatures suivent au registre		

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Feuillet n°2022 –
Séance du 29 novembre 2022	
Nature de l'acte :	Délibération n° 20221129 – 042

L'an deux mil vingt-deux le vingt-neuf novembre, à 20h00 les membres du Conseil Municipal de la Commune de Jonzier-Epagny se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 24/11/2022, et sous sa présidence.

Présents : Michel MERMIN, Maire, Philippe SAUTIER, Rémi LAFOND, Anne EYCHENNE adjoints, Raffaele SIBIO, Stéphanie BOURNHONNET, Céline TARDY, Vincent RONAT, conseillers.

Procurations : Virginie MOURIER à Michel MERMIN, Cécile DUPARC à Philippe SAUTIER et Florian CHAYS à Anne EYCHENNE.

Absents : Phil FUHRMANN et Jonathan DUPARC

A été nommé secrétaire : Philippe SAUTIER

Objet : Hydrétudes – sécurisation de la montée de Vigny :

Dans le cadre de la sécurisation de la Route de Vigny, M. le Maire rappelle que le bureau d'études « Hydrétudes » a été choisi pour le marché de maîtrise d'œuvre et l'étude hydraulique correspondants.

Il présente à l'assemblée un avant-projet qui se compose de deux tranches :

- Tranche 1 : du giratoire à la chicane après l'Impasse des Frênes : Montant des travaux : 459 252,34 € HT
- Tranche 2 : de la chicane après l'Impasse des Frênes à la Route de la Crapière : Montant des travaux : 428 882,00 € HT
Montant total des travaux : 888 134,34 € HT
Somme à valoir pour imprévus (5%) : 44 406,72 €
Montant total des dépenses : 932 541,06 € HT
Total travaux TTC : 1 119 049,27 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Décide d'acter ce projet en deux tranches, tranche 1 « ferme » et tranche 2 « conditionnelle ».

Article 2 :

Approuve l'avant-projet proposé par la société « Hydrétudes » dans le cadre de la mise en sécurité de la voie montante sur Vigny, à savoir :

- Tranche 1 « ferme » : du giratoire à la chicane après l'Impasse des Frênes : Montant des travaux : 459 252,34 € HT
- Tranche 2 « conditionnelle » : de la chicane après l'Impasse des Frênes à la Route de la Crapière :
 - Montant des travaux : 428 882,00 € HT
 - Montant total des travaux : 888 134,34 € HT
 - Somme à valoir pour imprévus (5%) : 44 406,72 €
 - **Montant total des dépenses : 932 541,06 € HT**
 - **Total travaux TTC : 1 119 049,27 €**

Article 3 :

Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme et certification du caractère exécutoire.

**Le Maire
M. MERMIN**